

Commission Fédérale de surveillance des opérations électorales

Rôle

Elle est chargée de veiller au respect des dispositions des statuts et règlements administratifs relatives à l'organisation et au déroulement des élections du Comité Directeur de la Fédération.

Mission

Elle a pour mission :

- de réceptionner les candidatures, alors établies à titre provisoire, sur lesquelles elle a la possibilité de donner un avis préalable sur la conformité et sur la recevabilité des candidatures.
- de valider ou non la candidature à titre définitif.
- de procéder à la publication horodatée, sur le site Internet de la Fédération, de sa décision et des motifs d'éventuel rejet de candidatures et/ou de non-validation de la candidature.

Composition

- Maurice FAVRE (président)
- Gilles RIGOULOT
- Alain GALLET

Rapport

La commission de surveillance a analysé toutes les candidatures reçues avant le 25/01/2026 soit :

Pour les dames : 13 postes à pourvoir

- Christel VRAY
- Marina VESPA

Pour les hommes : 1 poste à pourvoir

- Jérémy DELALONDRE
- Cédric DIDIER

Toutes ces candidatures sont recevables et validées par la commission de surveillance.

Concernant le poste du médecin, une seule candidature a été reçue

- Thierry FEHR

Cette candidature ne remplit pas toutes les conditions imposées par les statuts notamment l'ancienneté de licence. Compte-tenu de la vacance de ce poste depuis des décennies par manque de candidature, la commission de surveillance propose à l'Assemblée Générale de voter une dérogation aux statuts pour la candidature du poste de médecin pour pouvoir admettre pour ce poste et uniquement ce poste un licencié de l'année en cours.

Pour la commission fédérale de surveillance des opérations électorales

Son président,
Maurice FAVRE

